

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2247, 2249 et 2250 ET ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-15 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements et l'ordonnance suivants :

- Règlement numéro 2247 intitulé : *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)*;
- Règlement numéro 2249 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020)*;
- Règlement numéro 2250 intitulé : *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation*;
- Ordonnance numéro 2144, O-15 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de décembre 2019, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144)*.

Les règlements numéros 2249 et 2250 et l'ordonnance 2144, O-15 entrent en vigueur le 17 décembre 2019. Le règlement numéro 2247 entrera en vigueur le 1er janvier 2020. Ces règlements et cette ordonnance sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 17 décembre 2019

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard